

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (*suppléant*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à BOUCHER Gaëlle ; BURLOT Gilbert à TALOC Bruno ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Agathe ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé à CLEC'H Vincent ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOÉTÉ Cécile (*arrivée à 19h40*) ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	14
Votants	74
Absents	14

DEL2024-09-206

LES PORTES DU VENT : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET SON FINANCEMENT

Un parc éolien offshore, dont Ailes Marines, société détenue à 100 % par l'énergéticien IBERDROLA, est en charge en matière de développement, de construction et d'exploitation et constitué de 62 éoliennes, s'est installé en baie de Saint-Brieuc et est opérationnel depuis le printemps 2024. C'est le premier de Bretagne.

La présence de ce parc éolien offshore soulève un questionnement légitime auprès des touristes et des habitants et représente une opportunité pour développer un discours scientifique, pédagogique, sociétal et environnemental sur la transition énergétique bretonne et française.

Afin de s'approprier ce parc éolien, d'en comprendre les enjeux et de s'appuyer sur cette évolution du paysage et des capacités de production d'énergie de notre territoire, la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps a souhaité transformer ces interrogations en opportunité de développement touristique.

Elle a par conséquent inscrit trois actions dans sa stratégie de développement touristique 2023-2025 :

1. une étude préalable aux aménagements visant :
 - à obtenir un synopsis muséographique et un programme détaillé
 - à élaborer un budget prévisionnel comprenant l'estimation des coûts d'aménagement et de gestion ainsi qu'un conseil sur la politique tarifaire à adopter
 - à formuler des propositions quant à la formalisation d'une organisation administrative.
2. le projet d'installation d'espaces pédagogiques appelés « Portes du vent »
3. l'aménagement de belvédères et points de vue ayant pour fil conducteur les énergies du vent, de l'eau et humaine

L'étude pour les 4 EPCI bénéficiera d'un co-financement d'Ailes Marines à hauteur de 80 % plafonné à 50 000 € et d'un co-financement régional à hauteur de 50% plafonné à 6 250 €.

Les deux actions suivantes seront éligibles à un co-financement régional au titre des investissements à hauteur de 50 % plafonné à 150 000 € ainsi qu'un co-financement via le programme IBReizh à hauteur de 90 %, plafonné à 200 000€ pour les 4 EPCI.

Afin d'obtenir le versement du soutien financier d'Ailes marines, il s'avère à présent nécessaire de signer une convention de mandat entre Ailes Marines et les 4 EPCI membres de l'entente régissant la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps.

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-04-093 en date du 11 avril 2023 actant le plan d'action de la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps et autorisant le président ou son représentant à signer le contrat de développement touristique 2023-2025 avec la Région Bretagne ;

Vu la délibération DEL2023-06-129 en date du 27 juin 2023 actant la stratégie du tourisme et des loisirs de l'agglomération 2023-2030 et validant le plan d'actions 2023-2024 au sein duquel la participation de l'agglomération au projet des portes du vent figure ;

Vu l'avis de la commission Nouvelles Dynamiques Territoriales en date du 11 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire saisi en date du 17 septembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mandat et toutes pièces liant les 4 EPCI membres de l'entente régissant la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps et Ailes Marines pour obtenir des cofinancements ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à cette convention de mandat en cas de nécessité ;
- Autorise le Président ou son représentant à remplir et signer le formulaire de renseignement administratif nommé *Due Diligence* (audit de vigilance) et la clause d'éthique pour la Direction Compliance (Conformité) d'Ailes Marines.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT

